

13 mars 2025

Comité exécutif

Séance ordinaire du 13 mars 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 13 mars 2025 à 13 h 30.

De plus, mesdames les conseillères Lyne Poitras, Annie Surprenant et Jessica Racine-Lehoux ainsi que monsieur le conseiller Marco Savard sont présents, siégeant sous la présidence de madame Andrée Bouchard, le tout formant quorum.

Messieurs Daniel Dubois, directeur général et Pierre Archambault, secrétaire, sont présents.

Monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, ainsi que mesdames Élyse Ménard, directrice générale adjointe et Brigitte Cérat, directrice générale adjointe, sont absents.

— — — —

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 13 h 30

ORDRE DU JOUR

CE-20250313-2

Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis en y apportant toutefois la modification suivante :

- Ajout de l'item CE-20250313-6.11
« Embauche temporaire de madame Carole Sareault au poste de "Coordonnateur administratif" au Cabinet de la mairie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

13 mars 2025

PROCÈS-VERBAUX

CE-20250313-5.1

Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 février 2025 et de la séance ordinaire du 13 février 2025

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 février 2025 et de la séance ordinaire du 13 février 2025.

Que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 février 2025 et de la séance ordinaire du 13 février 2025 soient adoptés tels qu'ils ont été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

CE-20250313-6.1

Participation des membres du conseil municipal à diverses activités

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal;

Que madame la mairesse Andrée Bouchard et madame la conseillère Jessica Racine-Lehoux soient autorisées à participer à l'événement « Lip Sync Battle » organisé par l'Étoile pédiatrie sociale en communauté du Haut-Richelieu le 13 mars 2025, à Saint-Jean-sur-Richelieu;

Que madame la mairesse Andrée Bouchard et mesdames les conseillères Lyne Poitras et Marianne Lambert soient autorisées à participer au « Brunch au profit du parrainage civique du Haut-Richelieu » organisé par les Chevaliers de Colomb du Conseil d'Iberville le 16 mars 2025, à Saint-Jean-sur-Richelieu;

Que madame la conseillère Lyne Poitras soit autorisée à participer à la formation « Nova au service du recrutement et de l'intégration des ressources » le 18 mars 2025, par visioconférence;

13 mars 2025

Que madame la mairesse Andrée Bouchard et mesdames les conseillères Lyne Poitras, Marianne Lambert et Claire Charbonneau soient autorisées à participer à l'activité « STEVE fait son cabaret au profit d'Entourage Santé Mentale - Éclusier du Haut-Richelieu » le 27 mars 2025, à Saint-Jean-sur-Richelieu;

Que madame la mairesse Andrée Bouchard ainsi que mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Marianne Lambert et Lyne Poitras soient autorisées à participer au dîner grande rencontre « S'inspirer et rayonner en affaires » organisé par la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu le 28 mars 2025, à Saint-Jean-sur-Richelieu;

Que madame la mairesse Andrée Bouchard et mesdames les conseillères Marianne Lambert et Lyne Poitras soient autorisées à participer au « Bal du printemps au profit du Fonds Belmira Jaime » le 5 avril 2025, à Saint-Jean-sur-Richelieu;

Que madame la mairesse Andrée Bouchard et mesdames les conseillères Marianne Lambert et Jessica Racine-Lehoux soient autorisées à participer aux « Assises 2025 » organisées par l'Union des municipalités du Québec, du 14 au 16 mai 2025, à Québec;

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les coûts afférents à ces participations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-6.2

Signature d'un bail avec Claude Thibodeau relativement au lot 4 314 941 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que Claude Thibodeau occupe le lot 4 314 941 du cadastre du Québec;

Que soit autorisée la signature d'un bail d'une durée de douze (12) mois avec Claude Thibodeau relativement au lot 4 314 941 du cadastre du Québec, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un loyer de 9 250,00 \$, plus les taxes applicables.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 mars 2025

CE-20250313-6.3

Signature d'un bail pour la location d'une partie du lot 4 042 319 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que madame Geneviève Dupré et monsieur Frédéric Thérout occupent une partie du lot 4 042 319 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas prévu, à court terme, d'aménager ce terrain;

CONSIDÉRANT que le loyer sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de Montréal pour le mois de juin;

Que soit autorisée la signature d'un bail d'une durée de trois (3) ans, avec madame Geneviève Dupré et monsieur Frédéric Thérout, pour la location d'une partie du lot 4 042 319 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 1 775 mètres carrés, pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027, et ce, pour un loyer de 304,91 \$, plus les taxes applicables et indexé annuellement.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-6.4

Signature d'un bail pour la location d'une partie de l'immeuble situé au 45, chemin de l'Aéroport

CONSIDÉRANT que le « Centre d'aide aux entreprises Haute Montérégie » occupe l'immeuble situé au 45, chemin de l'Aéroport;

Que soit autorisée la signature d'un bail de location d'une partie de l'immeuble situé au 45, chemin de l'Aéroport, d'une durée d'un (1) an avec le « Centre d'aide aux entreprises Haute Montérégie » pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, pour un loyer de 21 240,74 \$ plus les taxes applicables.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Monsieur le conseiller Marco Savard enregistre sa dissidence

ADOPTÉE

13 mars 2025

CE-20250313-6.5

**Signature d'un bail pour la location d'une partie
lot 3 614 405 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT que « Nadeau Automobiles Inc. » occupe une partie du lot 3 614 405 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le loyer sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de Montréal pour le mois d'octobre;

Que soit autorisée la signature d'un bail pour la location d'une partie du lot 3 614 405 du cadastre du Québec, d'une durée de cinq (5) ans avec « Nadeau Automobiles Inc. », d'une superficie totale de 181,6 mètres carrés, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, pour un loyer de 2 082,00 \$, plus les taxes applicables et indexé annuellement.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-6.6

**Signature d'un bail pour la location d'une partie du lot
3 643 696 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT que l'immeuble adjacent au lot 3 643 696 du cadastre du Québec a été vendu et que les nouveaux propriétaires souhaitent maintenir la location;

CONSIDÉRANT que madame Dounia Benmoussa et monsieur Mohammed Adil Ahajjam occupent une partie du lot 3 643 696 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le loyer sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de Montréal pour le mois d'août;

Que soit autorisée la signature d'un bail pour la location d'une partie du lot 3 643 696 du cadastre du Québec, d'une durée de trente-quatre (34) mois avec madame Dounia Benmoussa et monsieur Mohammed Adil Ahajjam, d'une superficie totale de 119,6 mètres carrés, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 août 2027, pour un loyer de 307,18 \$, plus les taxes applicables et indexé annuellement.

13 mars 2025

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-6.7

Signature d'un bail pour la location des suites E107 et E108 situées dans l'immeuble situé au 45, chemin de l'Aéroport

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de bail pour la location des suites E107 et E108, d'une superficie respective de 19 mètres carrés et 35 mètres carrés, situées dans l'immeuble situé au 45, chemin de l'Aéroport, par « Académie Aéronautique Inc. »;

CONSIDÉRANT que l'« Académie Aéronautique Inc. » respecte l'ensemble des engagements prévus par le protocole d'entente adopté le 28 février 2023 pour l'implantation d'une unité de formation de pilotage à l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Que soit autorisée la location des suites E107 et E108, d'une superficie respective de 19 mètres carrés et 35 mètres carrés, situées dans l'immeuble situé au 45, chemin de l'Aéroport à « Académie Aéronautique Inc. » selon les conditions suivantes :

- Bail d'une durée de seize (16) mois débutant le 1^{er} mars 2025 et se terminant le 30 juin 2026;
- Pour les douze (12) premiers mois du bail, un loyer de douze mille sept cent dix dollars et vingt-cinq cents (12 710,25 \$), plus les taxes applicables. Pour les mois subséquents, le loyer sera indexé au 1^{er} mars selon l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada pour Montréal pour le mois de décembre;

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocat-conseil soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Monsieur le conseiller Marco Savard enregistre sa dissidence

ADOPTÉE

13 mars 2025

CE-20250313-6.8

**Signature d'un bail avec Léa Gaudreault et François Plante
relativement à une partie du lot 6 541 826 du cadastre du
Québec**

CONSIDÉRANT que Léa Gaudreault et François Plante occupent une partie du lot 6 541 826 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Que soit autorisée la signature d'un bail d'une durée de douze (12) mois avec Léa Gaudreault et François Plante relativement à une partie du lot 6 541 826 du cadastre du Québec, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un loyer de 309,53 \$, plus les taxes applicables.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-6.9

**Signature d'un bail avec « Aviation Skynova inc. »
relativement à des locaux de l'immeuble situé au 22, chemin
de l'Aéroport**

CONSIDÉRANT que « Aviation Skynova inc. » occupe les locaux d'une superficie approximative de 24,2 mètres carrés dans le bâtiment de l'immeuble situé au 22, chemin de l'Aéroport ainsi qu'un accès aux aires communes dudit bâtiment;

Que soit autorisée la signature d'un bail avec « Aviation Skynova inc. » relativement à des locaux d'une superficie approximative de 24,2 mètres carrés dans le bâtiment de l'immeuble situé au 22, chemin de l'Aéroport ainsi qu'un accès aux aires communes dudit bâtiment.

Que ce bail soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} mars 2025 au 29 février 2028, et moyennant un loyer annuel de 4 405,44 \$, plus les taxes applicables, le loyer étant indexé annuellement.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Monsieur le conseiller Marco Savard enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

13 mars 2025

CE-20250313-6.10

Demande de contribution financière - Soirée d'ouverture du « Carnaval Iber-Neige » édition 2025

CONSIDÉRANT la soirée d'ouverture le 24 janvier 2025 en vue du « Carnaval Iber-Neige » édition 2025 qui s'est tenu les 25 et 26 janvier 2025 ainsi que les 1^{er} et 2 février 2025, à Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que l'organisation du « Carnaval Iber-Neige » sollicite une contribution financière pour le buffet qui était servi;

Que le conseil exécutif autorise le versement d'une contribution financière d'une somme de 741,84 \$, pour la soirée d'ouverture du « Carnaval Iber-Neige » édition 2025.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les coûts afférents à cette contribution financière.

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution n° CM-20250128-6.6 adoptée le 28 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-6.11

Embauche temporaire de madame Carole Sareault au poste de « Coordonnateur administratif » au Cabinet de la mairie

CONSIDÉRANT l'absence temporaire d'un membre du Cabinet;

Que soit autorisée l'embauche temporaire de madame Carole Sareault au poste de « Coordonnateur administratif » au Cabinet de la mairie, rétroactivement au 3 mars 2025.

Que les conditions de travail de madame Carole Sareault soient celles prévues au *Protocole du personnel politique*, sans période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

13 mars 2025

CE-20250313-8.1

Suspension d'un employé - VSJSR_ARG_2025_001

CONSIDÉRANT le rapport VSJSR-ARG_2025_001 déposé à la Direction générale;

Que l'employé mentionné dans le rapport argumentaire VSJSR_ARG_2025_001 déposé à la Direction générale soit suspendu sans solde pour une période de cinq (5) jours.

Que cette suspension soit effective au moment jugé opportun par le directeur du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-8.2

Embauche de monsieur Thomas Bissonnette-Marcoux au poste de « Procureur » à la Division des affaires juridiques

CONSIDÉRANT qu'un poste de « Procureur » est vacant à la Division des affaires juridiques;

Que soit autorisée l'embauche de monsieur Thomas Bissonnette-Marcoux au poste de « Procureur », à la Division des affaires juridiques, à partir du 31 mars 2025.

Que les conditions de travail de monsieur Thomas Bissonnette-Marcoux soient celles prévues au *Protocole des conditions de travail des employés cadres - équités* et qu'il soit assujéti à une période de probation de six (6) mois de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-8.3

Adoption du nouvel organigramme du Service des infrastructures et gestion des eaux

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher deux (2) nouvelles ressources au Service des infrastructures et gestion des eaux pour s'affairer aux tâches relatives à l'inspection des réseaux hydrauliques de la Ville;

Que soit adopté le nouvel organigramme du Service des infrastructures et gestion des eaux en date du 13 mars 2025, tel que montré à l'annexe « I » de la présente résolution.

13 mars 2025

De prendre acte de la modification suivante à cet organigramme :

- Création de deux (2) postes syndiqués cols blancs d'« Inspecteur - Réseau aqueduc et égouts » sous la supervision du « Chef de section – Réseau ».

Que cette modification prenne effet à compter du 13 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-8.4

Adoption du nouvel organigramme de la Direction générale

CONSIDÉRANT que la Ville met en place des outils de mesure de performance et de contrôle afin d'assurer une gestion efficace et rigoureuse;

CONSIDÉRANT que la Direction générale souhaite accompagner les différents services municipaux dans l'amélioration continue et l'optimisation de leurs processus;

CONSIDÉRANT que l'évolution du Bureau de gestion de projets corporatifs vise à renforcer l'appui aux services en matière de suivi, de contrôle et de reddition de comptes;

CONSIDÉRANT que la Division de la performance organisationnelle nécessitera des analyses et des suivis rigoureux, justifiant l'ajout d'une ressource;

Que soit adopté le nouvel organigramme de la Direction générale en date du 13 mars 2025, tel que montré à l'annexe « I » de la présente résolution.

De prendre acte des modifications suivantes à cet organigramme :

- Transformation du « Bureau de gestion de projets corporatifs » en « Division de la performance organisationnelle »;
- Changement de titre d'emploi du poste cadre « Chargé de projets - Bureau de gestion de projets corporatifs » à « Chef de division - Performance organisationnelle »;
- Création d'un poste syndiqué col blanc « Technicien administratif (Direction générale) » sous la responsabilité de la « Directrice générale adjointe et directrice des communications »;

13 mars 2025

Que soit également adopté l'organigramme de la Division performance organisationnelle en date du 13 mars 2025, tel que montré à l'annexe « II » de la présente résolution, cet organigramme remplaçant l'organigramme de la Division bureau de gestion de projets corporatifs.

Que ces modifications prennent effet à compter du 13 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-8.5

Adoption du nouvel organigramme du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'organigramme du Service de sécurité incendie de façon à créer un nouveau poste de « Coordonnateur – Prévention incendie »;

Que soit adopté le nouvel organigramme du Service de sécurité incendie en date du 13 mars 2025, tel que montré à l'annexe « I » de la présente résolution.

De prendre acte des modifications suivantes à cet organigramme :

- Création d'un poste cadre régulier de « Coordonnateur - Prévention incendie » sous la supervision du « Chef de division – Prévention ».

Que cette modification prenne effet à compter du 13 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-8.6

Prolongation du contrat de travail de madame Karine Trudeau au poste de « Conseillère ressources humaines » au Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger le contrat de travail de madame Karine Trudeau au poste de « Conseillère ressources humaines »;

Que soit autorisée la prolongation du contrat de travail de madame Karine Trudeau, à titre de « Conseillère ressources humaines », et ce, jusqu'au 26 septembre 2025.

13 mars 2025

Que les conditions de travail de madame Karine Trudeau soient celles prévues au *Protocole des conditions de travail des employés cadres-équités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-8.7

Affectation temporaire en fonction supérieure de madame Ann Beulé au poste de « Coordonnateur aux transports » au sein de la division des transports

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme de la division des transports adopté le 12 février 2025 et en vigueur depuis le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT que ce poste temporaire est vacant et qu'il y a lieu de le combler;

CONSIDÉRANT que madame Ann Beulé possède les qualifications, expériences et compétences pour le poste;

Que soit autorisée l'affectation temporaire en fonction supérieure de madame Ann Beulé au poste de « Coordonnateur aux transports », à la division des transports, et ce, à partir du 17 mars 2025.

Que le statut et les conditions de travail de madame Ann Beulé soient maintenus, à l'exception du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

CE-20250313-9.1

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières – « Le Centre éducatif et de loisirs en déficience intellectuelle » (Le Centre ÉLODI)

CONSIDÉRANT que l'organisme « Le Centre éducatif et de loisirs en déficience intellectuelle » (Le Centre ÉLODI) a déposé, le 13 décembre 2024 auprès de la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de toutes taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 109-135, 5^e Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu;

13 mars 2025

CONSIDÉRANT que l'organisme doit faire la preuve auprès de la Commission municipale du Québec qu'il correspond aux exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour obtenir l'exemption complète de toutes taxes foncières municipales;

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne s'objecte pas aux démarches entreprises par l'organisme « Le Centre éducatif et de loisirs en déficience intellectuelle » à l'effet d'être reconnu aux fins d'une exemption de toutes taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 109-135, 5^e Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Que la Commission municipale du Québec soit informée qu'advenant la tenue d'une audience pour rendre une décision dans ce dossier, la Ville ne souhaite pas être représentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-20250313-9.2

Diverses autorisations pour la tenue de l'évènement « Demi-marathon de Saint-Jean-sur-Richelieu 2025 – 3^e édition »

CONSIDÉRANT l'entente conclue le 4 avril 2024 avec l'organisme « Groupe Icare – Courses thématiques » pour la planification, la production et la réalisation du « Demi-marathon de Saint-Jean-sur-Richelieu » pour les éditions 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette activité implique diverses dérogations et permissions spéciales;

CONSIDÉRANT que les résidents et les commerçants du secteur concerné seront avisés des fermetures des rues et des interdictions de stationner avant les événements;

Que soit autorisée la tenue de l'évènement « Demi-marathon de Saint-Jean-sur-Richelieu 2025 – 3^e édition » prévu le dimanche 13 avril 2025 entre 6 h 30 et 12 h 30 au parc Gerry-Boulet.

Que soit autorisé l'emprunt de la piste cyclable par les participants sur la rue Jacques-Cartier Nord, entre les rues des Remparts et Frontenac entre 6 h et 14 h.

Que soit autorisé l'emprunt de la piste cyclable par les participants sur la rue Frontenac, entre les rues Jacques-Cartier Nord et Richelieu entre 6 h et 14 h.

Que soit autorisée la fermeture de la voie direction Est de la rue Frontenac entre les rues Jacques-Cartier Nord et Richelieu et d'y interdire le stationnement entre 5 h et 14 h.

13 mars 2025

Que soit autorisée l'interdiction de stationner dans les stationnements P2 et P5 entre 5 h et 14 h.

Que soit autorisée la fermeture de la rue Saint-Georges, entre les rues Richelieu et du Quai, entre 6 h et 14 h et d'y interdire le stationnement de 5 h à 14 h.

Que soit autorisée la fermeture de la rue du Quai, entre les rues Saint-Georges et le pont Gouin, entre 6 h et 14 h et d'y interdire le stationnement de 5 h à 14 h.

Que soit autorisée la fermeture de la voie direction Nord de la rue Richelieu, entre les rues Saint-Charles et Foch, entre 6 h et 14 h.

Que soit autorisée la fermeture de la voie direction Nord de la rue Champlain, entre les rues Foch et MacDonald, entre 6 h et 14 h et d'y interdire le stationnement entre 5 h et 14 h.

Que soit autorisé l'emprunt de la piste cyclable par les participants sur la rue Champlain, entre la rue Loyola et le boulevard Saint-Luc entre 6 h et 14 h.

Que soit autorisé l'emprunt de la piste cyclable par les participants sur la rue Jean-Talon, entre le boulevard Saint-Luc et la rue Chênevert entre 6 h et 14 h.

Que soit autorisée la fermeture du pont n° 10 de l'Île Sainte-Thérèse entre 8 h 30 et 10 h 30.

Que soit autorisée la fermeture de la rue Sainte-Thérèse entre les rues Chênevert et Baillargeon entre 8 h 30 et 10 h 30.

Que soit autorisé l'emprunt de la piste cyclable par les participants sur la rue Sainte-Thérèse, entre les rues Chênevert et le chemin de la Grande-Ligne entre 6 h et 14 h.

Que soit autorisée la gratuité des stationnements P22 et P3 dans le Vieux-Saint-Jean entre 9 h et 14 h.

Que soit autorisée, s'il y a lieu, la vente de nourriture et d'objets promotionnels sur le site de l'événement par les fournisseurs autorisés conditionnellement à l'obtention des permis nécessaires.

Que soit autorisée une dérogation de bruits durant toute la durée de l'événement.

Que soient autorisés le soutien logistique et le prêt de matériel, en fonction des ressources disponibles de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 mars 2025

CE-20250313-9.3

**Signature d'un protocole d'entente avec l'organisme
« Société canadienne du cancer » pour l'organisation du
« Relais pour la vie 2025 – 19^e édition »**

CONSIDÉRANT que le rôle de la Ville en matière de développement événementiel est de soutenir les initiatives du milieu et que la Ville souhaite poursuivre les partenariats avec la communauté;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer désire planifier, produire et réaliser le projet du « Relais pour la vie 2025 – 19^e édition » le 14 juin 2025;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur détient une expertise dans le développement d'un tel projet;

Que le greffier ou la greffière-adjointe et l'avocate-conseil soit autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le protocole d'entente avec l'organisme la « Société canadienne du cancer » pour la planification, la production et la réalisation du « Relais pour la vie 2025 – 19^e édition », le 14 juin 2025, au pavillon des loisirs de Mille-Roches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROVISIONNEMENTS

CE-20250313-10.1

**Octroi d'un contrat de gré à gré - SA-25-INF-0052 -
Fourniture et installation de toiles d'ombrage pour la Place
publique du Vieux-Saint-Jean incluant la formation pour
l'installation et l'enlèvement la 1^{ère} année**

CONSIDÉRANT qu'un contrat impliquant une dépense inférieure à 133 800 \$ peut être octroyé de gré à gré à la suite d'une demande de prix, le tout conformément au règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

Que soit accordé à « Ingétex » le contrat de fourniture et d'installation de toiles d'ombrage pour la Place publique du Vieux-Saint-Jean incluant la formation pour l'installation et l'enlèvement la 1^{ère} année jusqu'à concurrence d'un montant estimé à 106 926,75 \$, toutes taxes incluses.

13 mars 2025

Qu'une dépense supplémentaire soit autorisée en prévision des contingences au contrat totalisant un montant équivalent à 10 % de celui octroyé, soit 10 692,68 \$, taxes incluses, pour un montant global estimé de 117 619,43 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICES TECHNIQUES

CE-20250313-12.1

Signature d'une entente d'occupation de la rue du Quai avec Parcs Canada, en vue de la réalisation de travaux de revitalisation du centre-ville - ING-753-2017-015 - Rues Richelieu et Saint-Georges

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville et dans une des phases du projet d'ensemble, il est prévu de procéder au réaménagement de la rue Richelieu, entre les rues du Royal-22^e-Régiment et Saint-Jacques, de même que la rue Saint-Georges, entre les rues Champlain et du Quai;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la réalisation des travaux de réaménagement, l'entrepreneur aura besoin d'espace supplémentaire pour entreposer du matériel de chantier;

CONSIDÉRANT que Parcs Canada requiert la signature de la Ville pour la permission d'occupation de la rue du Quai leur appartenant;

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document avec Parcs Canada relativement à la permission d'occupation de la rue du Quai, dans le cadre des travaux de revitalisation du centre-ville (rues richelieu et Saint-Georges).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

13 mars 2025

CE-20250313-20

Levée de la séance

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance est levée à 15 h 05.

Président

Secrétaire